

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2015 - 20h30

**Membres présents :**

Michel BRUN  
Jean DIDIER  
Denis FALCOZ  
André BONNET  
Maryse BONNET  
Solange GRAND  
Bruno RAMBAUD  
Pierre PERSONNET  
Pierrick VIAL

**Membre(s) absent(s) excusé(s):**

Marc ROBERT a donné pouvoir à Pierre PERSONNET

**Membre(s) absent(s):**

**néant**

**Date de convocation:** 20/03/15

**Ordre du jour :**

1. Approbation du budget primitif 2015 du CCAS
2. Vote du budget primitif 2015 du service de l'Assainissement
3. Vote du budget primitif 2015 de la Commune
4. Vote des taux d'imposition pour 2015
5. Questions diverses



## **1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte rendu de la séance du 05 février 2015. Ce compte-rendu est approuvé sans réserve.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et demande à la directrice des services de présenter les budgets élaborés en concertation avec la commission des finances. Sandrine Pellicier expose en préambule (et en réponse à une question de Marc Robert) que les Comptes Administratifs pour 2014 ne seront pas soumis au vote du Conseil Municipal préalablement au vote des budgets prévisionnels 2015 mais comme le prévoit la réglementation en matière de finances publiques au plus tard au 30 juin. De ce fait les résultats d'exploitation 2014 seront affectés et repris au moyen d'une Décision Modificative, fin juin. Ceci est dû au retard pris dans les opérations de transfert de patrimoine des services de l'eau entre les communes et la Communauté de Communes de l'Arvan. Le Conseil Municipal sollicite de la responsable de la Trésorerie de Saint Jean de Maurienne plus de souplesse quant à la passation de ces écritures qui remontent pour les plus anciennes aux années 80 et dont l'amortissement est entièrement réalisé car il est difficile –voire impossible- de retracer l'intégralité des investissements, qui avait déjà été intégré « en masse » en 1997 lorsque les budgets séparés pour les Services Publics Industriels et Commerciaux de l'eau et de l'assainissement ont été créés dans les communes, ceci bien sûr sous réserve de l'accord de la régie de l'eau de l'Arvan.

## **2. Approbation du budget primitif 2015 du CCAS**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le budget prévisionnel pour 2015 du service Enfance et Jeunesse, élaboré par la directrice de la structure en concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales de Savoie afin d'optimiser les participations de celle-ci. Il comporte une section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 203 000€ avec un financement communal de l'ordre de 110 000€ (Albiez-Montrond et Albiez le Jeune au prorata de la fréquentation), 45 000€ de redevances des usagers des services garderie et centre de loisirs et 45 000€ de participations CAF et MSA.

Ce budget sera voté par la Commission Communale d'Action Sociale jeudi 9 avril.

Mr le Maire précise que cette trame budgétaire est reprise dans le Contrat Enfance et Jeunesse 2014-2018, le Conseil Municipal valide ce modèle et autorise le Maire à signer le nouveau CEJ.



### 3. Vote du budget primitif 2015 du service de l'Assainissement

Le budget primitif du service de l'assainissement pour 2015, présenté et voté par chapitre et par opérations d'investissement s'équilibre comme suit (TTC) :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
<b>dépenses</b>		<b>dépenses</b>	
charges à caractère général	87 000.00	emprunts	58 500.00
charges de personnel (mis à disposition par commune)	30 000.00	opérations d'équipement (refoulement Mollard)	277 300.00
charge financière (intérêts)	53 000.00	Dépenses imprévues	5 500.00
Dépenses imprévues	1 700.00	Reprise sur avance forfaitaire	13 700.00
dotation aux amortissements	118 700.00	amort. Subventions équipement	88 700.00
Virement à la section investis.	24 300.00		
<b>TOTAL</b>	<b>314 700.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>443 700.00</b>
<b>recettes</b>		<b>recettes</b>	
Redevances d'assainissement	129 000.00	FCTVA	13 000.00
Participation pour l'Assainissement Collectif	17 000.00	subvention agence de l'eau + cg	174 000.00
Subvention communale	80 000.00	Emprunts	100 000.00
amort. subventions équipement	88 700.00	dotation aux amortissements	143 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>314 700.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>443 700.00</b>

Le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 1 abstention (M Robert), approuve le Budget primitif 2015 du service de l'assainissement.



#### 4. Vote du budget primitif 2015 de la Commune

Le budget primitif communal pour 2015, présenté et voté par chapitre et par opérations d'investissement s'équilibre comme suit (TTC) :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
<b>dépenses</b>		<b>dépenses</b>	
charges à caractère général	379 400.00	Emprunts (remb.capital)	296 000.00
charges de personnel	584 000.00	Opérations d'équipement dont :	479 000.00
FNGIR et FPIC	42 500.00	• Bat communaux + info	26000
autres charges de gestion	463 900.00	• Eclairage public	30000
charge financière (intérêts)	178 000.00	• enfouissement	235000
charges exceptionnelles	45 000.00	• voirie – réseau ep	48000
dépenses imprévues	800.00	• porte-outils	50000
virement section investissement	140 000.00	• acces PMR	70000
	<b>1 833 600.00</b>		<b>775 000.00</b>
<b>recettes</b>		<b>recettes</b>	
Remb. sur rémunérations	10 000.00	FCTVA	100 000.00
produits des services	350 700.00	TLE / TA	62 000.00
impôts et taxes	1 115 400.00	subventions d'investissement	140 000.00
dotations et participations	289 300.00	Remb.prêts partagés / BA	33 000.00
produits divers (locations)	40 000.00	produit des cessions	300 000.00
produit financier (BA)	27 700.00	virement de la section fonct..	140 000.00
	<b>1 833 600.00</b>		<b>775 000.00</b>

Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 2 abstentions (M Robert et M Bonnet), approuve le Budget primitif 2015 de la Commune.

#### 5. Vote des taux d'imposition pour 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la commission des finances de maintenir le

niveau d'imposition locale de 2014 et vote les taux des taxes locales pour 2015 comme suit :

- **Taxe d'habitation:** **19.83%**
- **Foncier Bâti:** **26.31%**
- **Foncier Non Bâti:** **176.43%**
- **Cotisation Foncière des Entreprises:** **31.62%**



## **6. Questions diverses**

### **Location annuelle gîte de Montrond**

Le Conseil Municipal accepte le principe d'une location annuelle d'un gîte de Montrond à compter de septembre 2015 et demande la réalisation d'une étude sur la rentabilité saisonnière afin de pouvoir établir un loyer mensuel.

### **Emplacement chalet au Col du Mollard**

Le Conseil Municipal (avec 7 voix pour), fixe à 500€ la redevance pour l'occupation de l'emplacement destiné au commerce saisonnier en période estivale au Col du Mollard (M Bonnet, S Grand et M Robert se prononçaient sur 400€) et accepte à l'unanimité d'attribuer cet emplacement pour l'été 2015 à la SARL Emy qui l'exploite depuis 3 saisons.

### **Indemnité forfaitaire complémentaire pour élection**

Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 2 abstentions (M Brun et D Falcoz) accepte de verser à l'agent chargée des opérations électorales une indemnité forfaitaire complémentaire calculée selon les règles en vigueur (décret 2002-63 du 14/01/02 relatif au régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires). Mme Marie-Laurence Dufrêne percevra donc 269.68€ par tour de scrutin pour l'organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

### **Convention CNFPT**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention relative aux formations avec contrepartie financière avec le Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale.

### **Info Albiez Tourisme – Albiez Domaine Skiable**

Michel Brun, président de l'EPIC, rappelle à tous les conseillers municipaux le rendez-vous du 1<sup>er</sup> avril avec leurs homologues de Montricher-Albanne aux Karellis.

Il informe également le Conseil Municipal qui prend acte de la candidature de Marie-France Martin -Fardon, exploitante de la Table d'Hôtes « Aux Saveurs d'Antan » comme représentante titulaire des commerçants au sein de cette catégorie socio-professionnelle.

Pierre Personnet rappelle qu'il est toujours candidat au titre des élus du Conseil Municipal pour siéger au Comité de Direction de l'EPIC.

La séance est levée à 23h30

**Le Maire  
Jean Didier**

